

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de la Commune de **ROQUEFORT-LA BEDOULE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle des mariages, sous la présidence de **Monsieur Marc DEL GRAZIA, Maire.**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 14 mars 2025.

PRESENTS : Marc DEL GRAZIA - Virginie DEFRANCE - Marjorie MINUTOLO - Diane LAMOTTE - Max FREY - Viviane NAUDIN - Philippe BELTRANDO - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Anne-Marie VIET - Alain TARRINI - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Martine DALLEST - Patricia MICHEL - Laurent DIAS - Cyril BOSSELUT - Pierre-Yves CHABAUD - Jean-Nicolas BECUE - Evelyne DOMANICO - Claude PIGNOL - Jocelyne BONTOUX - Patrice ENSARGUEX - Pascale COSTIÖU - Enzo BRUNETTO.

Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 24
Pouvoirs : 5
Quorum : 15

Secrétaire de séance :
Anne-Marie VIET

Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0

PROCURATIONS : Gilbert CARPENTIER à Brigitte CALDERONE - Marina HOCQUET à Anne-Marie VIET - Ludovic COQUILLAT à Philippe BELTRANDO - Virginie DELEAU à Virginie DEFRANCE - Marie-Thérèse FOURNIER à Jocelyne BONTOUX.

ABSENTS (Excusés) :

N° DELIB_18_2025

**Objet : Participation financière de la commune aux écoles privées
de Cassis, Carnoux-en-Provence et Aubagne
Exercice 2025**

Rapporteur : Alain TARRINI

Dans le cadre de la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat d'association lorsqu'elles accueillent des élèves scolaires hors de leur commune de résidence, la commune doit renouveler sa dotation pour 2025 à l'OGEC pour les écoles St Augustin de Carnoux, Ste Claire de Cassis et Ste Marie d'Aubagne.

Le montant total alloué est de 9 240€, réparti selon le tableau ci-dessous.

PARTICIPATIONS AUX ECOLES PRIVEES - BP 2025				
N°	COMPTE	SERV	NOM	MONTANT 2025
61	65748	EPR	OGEC ST AUGUSTIN CARNOUX	5 460,00 €
62	65748	EPR	OGEC STE CLAIRE CASSIS	2 730,00 €
63	65748	EPR	OGEC STE MARIE AUBAGNE	1 050,00 €
	6574		TOTAL	9 240,00 €

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice 2025.

VU l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les demandes présentées par les organismes de droit privé cités dans le tableau ci-dessus,

CONSIDERANT qu'il est possible de faire droit à ces demandes,

Le conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

Art. 1 : APPROUVE l'attribution de dotations aux écoles privées,

Art.2 : PRECISE que les dépenses correspondantes sont inscrites :

- à l'article 65748 du budget 2025 pour les organismes de droit privé,

Art.3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour : 29 - Marc DEL GRAZIA - Virginie DEFRANCE - Marjorie MINUTOLO - Gilbert CARPENTIER - Diane LAMOTTE - Max FREY - Viviane NAUDIN - Philippe BELTRANDO - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Anne-Marie VIET - Marina HOCQUET - Alain TARRINI - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Martine DALLEST - Patricia MICHEL - Laurent DIAS - Cyril BOSSELUT - Pierre-Yves CHABAUD - Ludovic COQUILLAT - Virginie DELEAU - Jean-Nicolas BECUE - Marie-Thérèse FOURNIER - Evelyne DOMANICO - Claude PIGNOL - Jocelyne BONTOUX - Patrice ENSARGUEX - Pascale COSTIOU - Enzo BRUNETTO.

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Le 31 mars 2025.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Le Maire

Marc DEL GRAZIA



La Secrétaire de séance

Anne-Marie VIET



Le Maire,



Marc DEL GRAZIA

AR-Préfecture de Marseille

013-211300850-20250403-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 03-04-2025

Publication le : 03-04-2025